

ACTION URGENTE

EXTERNE ÉF/Al - AU 97 0014 - AMR 41/01/97

AU 14/97

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées

ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

TORTURE/CRAINTE DE TORTURE/PRISONNIERS D'OPINION

MEXIQUE Laurencio Guarneros Sandoval (40 ans), militant associatif
Julio Bello Palacios (16 ans), militant associatif
Remigio Ayala Martínez (18 ans), militant associatif
Carlos Ricardo Ruiz Canada (45 ans), gérant de restaurant

Londres, le 15 janvier 1997

Les quatre personnes mentionnées ci-dessus ont été appréhendées le 11 juillet 1997 par des membres de la police judiciaire de Yucatèque, à Yucatèque, Tépозtlan, État de Morelos. Deux d'entre elles, au moins, auraient été torturées au cours des deux heures qui ont suivi cette arrestation. Julio Bello Palacios, seize ans, aurait été conduit, sous la menace d'une arme, au bord d'une falaise et menacé de mort. Laurencio Guarneros Sandoval a été contraint de signer des aveux dont il ignorait la teneur.

Les quatre hommes ont ensuite été incarcérés à Cuernavaca, État de Morelos, où ils sont toujours détenus. Les proches de Laurencio Guarneros Sandoval qui sont allés lui rendre visite en prison ont confirmé qu'il portait sur le corps des traces de torture. Amnesty International craint que les quatre hommes ne soient de nouveau torturés ou maltraités.

Laurencio Guarneros Sandoval, Julio Bello Palacios et Remigio Ayala Martínez sont membres du Comité de Unidad Tepozteca (CUT, Comité pour l'unité des Tépозtèques), organisation de paysans indigènes, et du groupe qui se charge bénévolement de la sécurité de l'hôtel de ville de Tépозtlan. Ils sont très activement engagés dans la défense et dans la promotion de droits des habitants de Tépозtlan. Amnesty International pense qu'ils ont été emprisonnés uniquement en raison de leurs activités pourtant licites et les considère donc comme des prisonniers d'opinion.

Il est pe

rmis de penser que les autorités ont tenté de dissimuler le fait qu'ils ont subi des tortures : ils étaient en réalité arrivés à la prison deux heures avant l'heure consignée sur le registre des entrées. C'est précisément au cours de ces deux heures qu'ils auraient été torturés, à l'extérieur du centre de détention.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'État de Morelos est depuis longtemps déjà le théâtre de violations des droits de l'homme imputables, semble-t-il, aux forces de sécurité et commises le plus souvent dans le cadre de conflits fonciers. Les populations indigènes et les paysans en sont les principales victimes. La complicité qui existe bien souvent entre les puissants propriétaires terriens (chaciers) et les autorités locales nuit gravement aux droits des paysans et les expose davantage encore à des violations de leurs droits fondamentaux. Voir le document externe intitulé Mexique. Les droits de l'homme ont-ils une chance d'ici l'an 2000 ? p.5 (Index Al : AMR 41/21/95).

Une société d'investissements a tenté, avec l'aide du gouverneur de l'État de Morelos, Jorge Carrillo

Olea, de construire un terrain de golf de plusieurs millions de dollars ainsi que des bâtiments sur des terres de la communauté, considérées comme sacrées par les habitants de Tépозtlan. Ces derniers ont tenté pendant plusieurs mois d'empêcher la réalisation de ce projet en organisant des manifestations pacifiques auxquelles assistaient non seulement des hommes et des femmes mais également des enfants et des personnes âgées. Certains des manifestants appartenaient au CÚT.

Le 10 avril 1996, à la suite de l'une de ces manifestations, Marcos Olmedo Gutiérrez a été victime d'une exécution extrajudiciaire commise par des membres de forces de sécurité. Plus d'une centaine de mandats d'arrestation ont été délivrés contre des membres du CÚT et plusieurs d'entre eux ont effectivement été appréhendés. En outre, des militants associatifs, parmi lesquels des mineurs, ont à plusieurs reprises été soumis des menaces et des mauvais traitements. L'un de ceux qui avaient été

arrêtés, Gerardo Demesa Padilla, enseignant, est toujours incarcéré; Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à l'Action urgente 102/96, AMR 41/18/96 du 16 avril 1996 et à ses mises à jour AMR 41/33/96 du 5 juillet 1996 et AMR 41/52/96 du 4 septembre 1996.

Des délégations d'Amnesty International qui se sont rendues à Tépозtlan en juin et décembre 1996 ont pu recueillir les témoignages de défenseurs des droits de l'homme, de militants associatifs et de membres du CÚT qui avaient été maltraités, menacés et placés en détention. Les données recueillies sont venues confirmer les informations signalant que ceux qui s'efforcent de promouvoir et de protéger les droits de l'homme sont l'objet d'une violence répressive. Pour plus d'information, veuillez consulter le chapitre consacré au Mexique dans le document intitulé Les défenseurs des droits de l'homme en première ligne (AMR 02/01/96).

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/aérogramme/lettre par avion/fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre vive préoccupation quant aux informations signalant que Laurencio Sandoval et Julio Bello Palacios ont été victimes de tortures ;
- demandez instamment la libération immédiate et inconditionnelle des quatre détenus en tant que prisonniers d'opinion ;
- engagez le gouvernement à prendre immédiatement des mesures permettant de garantir leur sécurité en détention ;
- demandez l'ouverture, dans les plus brefs délais, d'enquêtes exhaustives et impartiales sur les allégations de torture, ainsi que la comparution en justice des membres de forces de sécurité impliqués dans cette affaire ;
- priez les autorités de vous tenir informé des résultats des enquêtes qui auront été menées.

APPELS À :

1) Président
Lic. Ernesto Zedillo Ponce de León
Président de la República
Palacio Nacional
06067 México D.F.
Mexique
Fax : + 52 5 515 1794 or 542 1648 (Ligne vocale :
demandez "me puede dar tono de fax, por favor")
Télégrammes : Presidente Zedillo, México D.F., Mexique
Formule d'appel : Sr. Presidente /
Monsieur le Président

2) Procureur général
Lic. Jorge Madrazo Cuellar
Procuraduría General de la República
Pasaje de la Reforma y Violeta
Col. Guerrero
06300 México D.F.
Mexique
Fax : (+52 5) 626 4419/4430
Télégrammes : Sr. Procurador de la República,
México D.F. Mexique
Formule d'appel : Sr. Procurador de la República/
Monsieur le Procureur de la République

3) Ministre de l'Intérieur
Lic. Emilio Chuayffet Chemor
Secretario de la Gobernación
Secretaría de la Gobernación
Bucareli 99, 1er piso
Col. Juárez, 06699 México D.F., Mexique
Fax : + 52 5 546 5550
Télégrammes : Secretario Gobernación, México D.F.,
México
Formule d'appel : Sr. Secretario /
Monsieur le Ministre de l'Intérieur

4) Gouverneur de l'État de Morelos
Governor of the state of Morelos
Lic. Jorge Carrillo Olza
Gobernador del Estado de Morelos
Palacio de Gobierno Cuernavaca
Estado de Morelos,
Mexique
Télégrammes : Gobernador Morelos, Mexique
Formule d'appel : Sr. Gobernador /
Monsieur le Gouverneur

COPIES À :

1) Journal
Sr. Editor
La Jornada
Balderas 68
06050 México D.F., Mexique

2) Organisation des droits de l'homme
Drs., Centro de Derechos Humanos
Miguel Agustín Pro Juárez, AC
CP 06700, Mexico D.F., Mexique
Courrier électronique : prodh@laneta.apc.org

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 MARS 1997 VÉRIFIER AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT INTERVENIR. MERCI.